

| INFORMATIONS SUR LE TIREUR | | | | |
|--|--|---|------------------------------------|--|
| Nom | | | | |
| Prénom | | | | |
| Date de naissance | | | | |
| Adresse | | | | |
| Téléphone fixe | | Téléphone portable | | |
| Adresse e-mail (En majuscules) | | | | |
| Souhaite recevoir une attestation pour son comité entreprise | | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> Droitier | <input type="checkbox"/> Gaucher |
| COURS SOUHAITE (sous réserve de l'avis pédagogique du Maître d'Armes et de l'effectif de chaque créneau) | | | | |
| LUNDI | <input type="checkbox"/> 17h10-18h10 | 2011 à 2009 | | Salle Polyvalente Chevaigné |
| | <input type="checkbox"/> 18h20-19h20 | 2008 à 2006 | | |
| MARDI | <input type="checkbox"/> 18h00-20h00 | 2008 à 2005 confirmés | | Complexe de La Touche Betton |
| | <input type="checkbox"/> 20h00-21h30 | Adultes | | |
| MERCREDI | <input type="checkbox"/> 10h15-11h45 | Adultes | | Salle Polyvalente Chevaigné |
| | <input type="checkbox"/> 14h00-14h45 | 2013 et 2012 | | Complexe de La Touche Betton |
| | <input type="checkbox"/> 14h45-15h30 | 2013 et 2012 | | |
| | <input type="checkbox"/> 16h30-17h30 | 2012 et 2011 | | La Ricoquais Saint Grégoire |
| | <input type="checkbox"/> 17h30-18h30 | 2008 à 2005 débutants | | |
| <input type="checkbox"/> 18h30-20h30 | 2004 à 1997 compétiteurs | | | |
| JEUDI | <input type="checkbox"/> 17h30-18h30 | 2010 et 2009 | | La Ricoquais Saint Grégoire |
| | <input type="checkbox"/> 18h30-20h00 | 2006 à 2001 et adultes, perfectionnement ou débutants | | |
| VENDREDI | <input type="checkbox"/> 17h30-19h30 | 2008 à 2005 confirmés | | Complexe de La Touche Betton |
| | <input type="checkbox"/> 19h30-21h30 | 2004 à 2001 | | |
| SAMEDI | <input type="checkbox"/> 9h30-10h15 | 2013 et 2012 | | La Ricoquais Saint Grégoire |
| | <input type="checkbox"/> 10h15-11h45 | 2009 à 2004 | | |
| | <input type="checkbox"/> 12h00 - 13h45 | 2006 à 2001 et adultes, perfectionnement ou débutants | | |
| S'IL S'AGIT D'UNE 1 ^{ère} INSCRIPTION A L'UN DES TROIS CLUBS | | | | |
| Pratique antérieure de l'escrime | | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Club précédent |
| Comment avez-vous connu nos clubs ? | | <input type="checkbox"/> Vitalsport | <input type="checkbox"/> Décathlon | <input type="checkbox"/> Ecole |
| | | <input type="checkbox"/> Internet | <input type="checkbox"/> Autre | |
| Vous êtes parrainé | | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | Nom du parrain |
| CLUB DE RATTACHEMENT | | | | |
| BETTON | | CHEVAIGNE | | SAINT-GREGOIRE |
| TARIF | | | Montant annuel | Paiement en 4 fois |
| Adhésion + 1 cours + licence (Tireurs nés en 2011 et après) | | | 200 euros | 50 + 50 + 50 + 50 |
| Adhésion + 1 cours + licence (Tireurs nés en 2010 et avant) | | | 215 euros | 65 + 50 + 50 + 50 |
| Passeport loisirs 2 cours (Tireurs nés en 2010 et avant) | | | 20 euros | 5 + 5 + 5 + 5 |
| Passeport compétition (tireurs nés en 2005 et avant) | | | 40 euros | 10 + 10 + 10 + 10 |
| Passeport compétition adultes | | | 10 euros | |
| LOCATION MATERIEL | | | | Caution |
| Location veste blanche (tireurs nés en 2009 et avant) | | | 10 euros | La location de l'équipement est payée en une seule fois et selon les modalités exposées au dos. La caution n'est pas encaissée |
| Location pantalon blanc (tireurs nés en 2009 et avant) | | | 10 euros | |
| Location masque (tireurs nés en 2009 et avant) | | | 10 euros | |
| Location sous-cuirasse (tireurs nés en 2009 et avant) | | | 5 euros | |
| Location veste électrique (tireurs faisant de la compétition) | | | 20 euros | |
| Location masque électrique (tireurs faisant de la compétition) | | | 10 euros | |
| Bustier | | | | |
| TOTAL LOCATION | | | | |

INFORMATIONS

Qu'est-ce qui est compris dans l'adhésion ?

L'adhésion simple (à 200 ou 215 euros) donne droit à un cours par semaine.

Pour assister à deux cours par semaine mais sans faire de compétition, il faut acheter en plus un passeport loisirs 2 cours à 20 euros.

Pour les adultes souhaitant faire de la compétition, il faut souscrire un passeport compétition adultes à 10 euros comprenant le passeport compétition de la FFE.

Pour les tireurs (hors adultes) qui souhaitent faire de la compétition, il faut souscrire en plus de l'adhésion un passeport compétition à 40 euros comprenant le passeport compétition FFE, l'accès à plusieurs cours d'entraînement dans la semaine et à des leçons particulières.

| Une partie de l'adhésion est reversée au Comité Départemental 35, à la Ligue d'Escrime de Bretagne et à la Fédération Française d'Escrime (F.F.E.) suivant les modalités ci-contre (tarifs 2017-2018) et comporte l'assurance pour la pratique de l'escrime. | Catégories | CD 35 | Ligue | FFE | Total |
|--|------------------------------|-------|---------|---------|---------|
| | Tireurs nés en 2011 et après | 2 € | 8,50 € | 13,00 € | 23,50 € |
| | Tireurs nés en 2009 et 2010 | 2 € | 24,00 € | 25,00 € | 51,00 € |
| | Tireurs nés en 2008 et avant | 2€ | 26,00 € | 31,00 € | 59,00 € |

Modalités de paiement

Le paiement peut être effectué par chèque, coupons vacances, dispositif « sortir » ou chèque sport de la Région Bretagne (pour les tireurs nés en 1999, 2000, 2001 et 2002 et sous réserve de reconduction du dispositif). Le ou les chèques sont à établir à l'ordre de « club d'escrime ». Vous pouvez payer l'adhésion et le passeport compétition en 4 fois. Les quatre chèques sont obligatoirement remis à l'inscription, et mis en banque le 30 septembre, le 30 novembre, le 31 janvier et 28 février.

Réduction familiale (parents, frères et sœurs) : 15% sur la deuxième adhésion, 25% sur la troisième adhésion. La réduction porte sur l'adhésion uniquement. Pour obtenir le chèque sport de la Région Bretagne il faut aller sur le site de la région www.bretagne.fr/jeunes

Modalités administratives

Les clubs composant l'Assaut de Haute Bretagne fonctionnant en entente, l'inscription est faite en commun. Vous indiquez à quel club vous souhaitez être rattaché et vous serez informés au 31 octobre 2017 votre rattachement définitif.

Tous les dossiers doivent être complets, avec tous les règlements et le certificat médical au 30 septembre 2017. A partir du 1^{er} octobre 2017, les tireurs n'ayant pas un dossier complet se verront refuser l'accès aux cours.

Aucune inscription à une compétition n'est possible si le dossier n'est pas complet et si le passeport compétition n'est pas souscrit.

Pour les 1^{ères} inscriptions, le premier cours est un essai. Pour des raisons administratives et de responsabilité, le dossier doit néanmoins être complet. Il n'est enregistré qu'à l'issue du cours d'essai.

L'arrêt définitif en cours d'année ne donne lieu à aucun remboursement, sauf si cet arrêt est pour motifs médicaux.

Attention : la responsabilité des enseignants et de nos clubs s'arrête à l'heure de la fin de la séance. Une fois sortis de la salle, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

Equipement

Pour les tireurs nés de 2011 et après : le prix de l'adhésion comprend la fourniture du matériel : masque, sabre et veste. Les tireurs ramènent le masque et la veste chez eux, le matériel devant être entretenu. Il n'est pas demandé de caution.

Pour les tireurs nés en 2010 et avant :

Tenue blanche :

la location du masque, de la veste blanche, de la sous-cuirasse et du pantalon blanc est obligatoire et coûte 35 euros. Si le tireur possède tout le matériel, aucune location n'est facturée. S'il possède l'un ou l'autre des équipements loués, une remise de 10 euros est faite par élément d'équipement. S'il possède tout sauf le masque, celui-ci sera loué 10 euros.

Tenue électrique :

Les tireurs qui souhaitent faire de la compétition doivent être équipés, en plus de la tenue blanche, d'une tenue électrique. La location du masque et de la veste électrique est obligatoire et coûte 30 euros. Si le tireur possède tout le matériel, aucune location n'est facturée. S'il possède l'un ou l'autre des équipements loués, une remise de 10 euros est faite par élément d'équipement.

Equipement obligatoirement acheté par les tireurs :

Tous les tireurs nés à partir de 2010 doivent posséder leur gant.

Les tireurs tirant à l'électrique doivent obligatoirement posséder au moins un fil de corps et un fil de masque.

L'équipement loué est emporté par le tireur chez lui et doit être entretenu par le tireur.

Le matériel est mis à disposition entre le premier cours et les vacances de la Toussaint et doit être restitué lors du dernier cours de l'année, en bon état d'entretien. La caution qui doit être remise sous forme de chèque n'est encaissée qu'en cas de non-restitution du matériel.

La garantie reprise

Si vous achetez du matériel (tenue blanche, tenue électrique, masque, sabre), nous nous engageons à vous racheter ce matériel si vous arrêtez l'escrime ou si vous devez acheter du matériel de plus grande taille. Le matériel doit être en bon état et aux normes de la Fédération Française d'Escrime.

Certificat médical

Un certificat médical autorisant la pratique de l'escrime doit obligatoirement être remis en début de saison. Au-delà du 1^{er} octobre, les tireurs n'ayant pas remis ce certificat ne pourront pas participer aux cours et aux compétitions jusqu'à régularisation.

Modèles de certificats sur le site www.parade-riposte.net, rubrique « pratique »

Assurance

Le tireur est couvert par sa licence, sous réserve que celle-ci soit accompagnée d'un certificat médical autorisant la pratique de l'escrime en club et en compétition (et autorisation éventuelle de surclassement). Une assurance complémentaire peut être souscrite et le tireur reconnaît qu'une documentation lui a été remise à ce sujet. Cette assurance couvre les accidents corporels et la responsabilité civile de l'assuré.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (nom et prénom) _____

Autorise mon enfant (nom et prénom) _____

- à pratiquer l'escrime au sein des trois clubs : Association Grégorienne d'Escrime, Cercle d'Escrime de Chevaigné et section Escrime du CSBetton
- à participer aux compétitions ;
- à venir seul aux entraînements (à défaut, **l'enfant doit être accompagné jusqu'à la salle**. La responsabilité des enseignants et de nos clubs s'arrête à l'heure de la fin de la séance. Une fois sortis de la salle, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents) ;
- à repartir seul des entraînements.
- Reconnaît avoir reçu un extrait du **règlement intérieur** comprenant les informations sur les assurances complémentaires.
 - Donne mon accord pour que les responsables (maître d'armes ou autre responsable lors d'un déplacement) prennent toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.
 - Autorise le club à publier sur son site web des photographies de mon enfant prises au cours d'événements liés à la vie du club ou lors de compétitions. Je conserve le droit d'en exiger le retrait, le cas échéant.

Date et signature du tuteur légal :